



Ottawa, le 18 novembre 2019

Monsieur Mark E. White
Directeur général
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers
5160, rue Yonge, 16^e étage
Toronto (Ontario) M2N 6L9

Objet : Énoncés du budget et des priorités pour 2020 et 2021 de l’Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

Monsieur le Directeur général,

La Fédération des caisses populaires de l’Ontario (FCPO) fournit ses réflexions en lien avec la version préliminaire des énoncés du budget et des priorités 2020 et 2021 de l’Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

En Ontario, toute sa gamme de produits et services financiers est offerte par la FCPO, membre affilié du Mouvement Desjardins (MCD), et les filiales du MCD. Ceci contribue au mieux-être économique et social des quelque 130 000 membres de la FCPO et de leurs collectivités. Au 1^{er} janvier 2020, la FCPO et les caisses qui lui sont affiliées seront regroupées afin de former la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

Vous trouverez ci-dessous nos commentaires sur les priorités énumérées dans l’énoncé préliminaire.

1- Soutenir la modernisation du cadre de réglementation des caisses populaires

Dans le contexte actuel, où le gouvernement a annoncé son intention de procéder à la modernisation de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*, nous sommes d’avis que cette priorité doit être un élément incontournable des activités de l’ARSF pour le secteur des caisses populaires en 2020-2021.

Nous sommes d’avis que l’examen exhaustif de la *Loi* représente une opportunité pour le secteur. En effet, la relation entre les entités réglementées et les autorités ontariennes, tout comme celle entre les caisses populaires et leurs membres, est différente à bien des égards de celles qui existaient il y a plus de vingt-cinq ans. Le nouvel environnement concurrentiel, les exigences en capital et l’utilisation croissante de la technologie sont tous des facteurs qui n’étaient pas présents à son adoption initiale en 1994. L’encadrement du secteur financier coopératif ontarien doit refléter cette évolution.

Dans l’intérêt des membres, des organismes de réglementation et des organisations, nous sommes également d’avis qu’il est impératif que le nouveau cadre juridique et réglementaire des

caisses permette la reconnaissance de la notion de groupe financier intégré (GFI). En effet, avec l'évolution de l'industrie des services financiers, il est essentiel que les caisses et les autres coopératives de services financiers, notamment celles sous une autre juridiction provinciale ou fédérale canadienne de pouvoir forger des alliances entre-elles, par la création de GFI. Cette reconnaissance leur permettrait de se doter de processus opérationnels communs, de partager des risques, de réduire les formalités administratives et surtout d'assurer une plus grande solidité financière aux membres d'un tel GFI, le tout au bénéfice des membres des caisses.

2- Protéger l'intérêt du public

En tant que coopérative de services financiers, nous sommes la propriété de nos membres, et ceux-ci sont la raison d'être de nos actions. Nous sommes donc en accord avec la volonté de l'ARSF d'assurer une plus grande protection du public. La divulgation des risques et la sensibilisation des consommateurs face à leurs responsabilités dans la sélection de services financiers adéquats sont des enjeux que nous envisageons avec sérieux. Nous sommes ouverts à travailler avec l'ARSF pour les approfondir.

Nous sommes aussi d'avis, qu'afin de permettre aux consommateurs de mieux comprendre leur situation financière globale, l'ARSF devrait permettre aux coopératives financières d'offrir une gamme complète de services à leurs membres, tels que les services bancaires, la gestion du patrimoine, le crédit et les produits d'assurance. Les consommateurs seraient ainsi mieux informés et mieux accompagnés dans leurs choix financiers. Ils auraient ainsi une expérience plus complète auprès de leur institution financière.

Il serait dans l'intérêt de nos membres de permettre la promotion et la vente des services d'assurance dans nos succursales, car la séparation de la vente des produits d'assurance de la vente des autres produits financiers représente un enjeu. Compte tenu de notre nature distincte, de notre mission et de nos valeurs coopératives, nous sommes dans une position unique pour offrir ce type de service. De plus, il serait bénéfique pour nos membres de pouvoir leur offrir tous les services sous un même toit.

En ce qui concerne la conduite des affaires dans le marché, la FCPO a toujours cru en l'importance de l'élaboration et la mise en place de politiques robustes en la matière. Nous serons donc disposés à échanger avec l'ARSF à ce sujet dans le cadre des réflexions à venir. Nous croyons fermement que les caisses populaires devraient conserver la liberté d'adopter leurs propres encadrements, basées sur les principes édictés par l'ARSF.

Par ailleurs, l'éducation financière fait partie intégrante de la mission des caisses populaires depuis leur création. C'est pourquoi nous déployons des efforts importants afin d'accroître le niveau de littéracie financière des ontariens. À travers le programme Coopmoi, nous appuyons de nombreuses initiatives dans des centaines d'écoles de la province, permettant ainsi d'éduquer des milliers de jeunes à travers les initiatives comme *Mes finances, mes choix*, les caisses scolaires ou les modules en ligne *Charlie et Max*. Nous offrons aussi des conférences pour sensibiliser les aînés face à l'exploitation financière avec le programme *Maître de sa vie et de ses biens*.

3- Faciliter l'innovation

Il est essentiel de favoriser l'innovation pour garder un secteur financier fort et performant, qui répond de mieux en mieux aux besoins et aux attentes des consommateurs. La FCPO est une organisation tournée vers l'innovation, et ce, tant dans son offre de produits et services que dans son modèle d'organisation.

Par définition, les coopératives financières sont un réseau d'entités décentralisées qui se doivent de travailler en concertation afin de pouvoir offrir à leurs membres des produits et services compétitifs. C'est pourquoi nous avons innové lors des dernières années, en collaboration avec les organismes réglementaires, afin de développer divers mécanismes de collaboration innovateurs qui permettent de mieux servir l'ensemble de nos membres et de leur offrir des services financiers performants tout en conservant notre structure unique.

4 - Effectuer la transition vers une réglementation fondée sur des principes

Nous appuyons la volonté de l'ARSF d'orienter son action vers une réglementation basée sur les principes. Conscients de l'importance de ce changement de paradigme, nous accueillons cette volonté avec enthousiasme. En effet, à l'opposé d'une approche prescriptive basée sur des règles et des exigences qui accroissent la lourdeur administrative, nous anticipons qu'une approche basée sur les principes sera plus à même d'apprécier et de réagir en fonction des risques réels rencontrés.

Conclusion

L'ARSF a énoncé des priorités qui sont à la fois fondamentales pour l'avenir et la solidité du secteur financier en Ontario ce qui concorde très bien avec celles de la FCPO. Nous serons heureux de continuer à travailler en étroite collaboration avec vous dans l'avancement de ces travaux prioritaires en 2020 et 2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations les meilleures.



Lionel Gauvin
Directeur général de la FCPO et Vice-président Ontario

C.c. : Bernard Brun, Vice-président Relations gouvernementales
William Boucher, directeur général et chef des opérations, Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc*

* Officiellement constitué le 1^{er} janvier 2020